



# **CAMEROON INVESTMENT FORUM**

## **Business Action Against Corruption**

**Session 2 : Governance in Customs and Tax**  
**Par Olivier BEHLE, Président du GICAM**

- **Rôles de la fiscalité**
- **Gouvernance fiscale et douanière**
- **Les voies du progrès**

## Divers rôles de l'impôt :

- Rôle financier : générer un maximum de ressources pour assurer le fonctionnement de l'Etat ;
- Rôle social : mettre l'accent sur la redistribution avec pour principe directeur l'égalité par l'impôt ;
- Rôle économique : faire de l'impôt un instrument privilégié d'interventionnisme économique.

Une politique fiscale saine doit permettre aux gouvernements de réaliser les objectifs des politiques publiques tout en encourageant l'investissement.

La réalité est autre : les administrations de régies fiscales sont généralement les plus indexées par les problèmes de mal gouvernance.

La gouvernance est le processus par lequel les organes de l'Etat administrent les affaires publiques, gèrent les ressources du pays et garantissent le plein exercice des droits de l'homme.

Une bonne gouvernance se caractérise par l'absence de toute forme d'abus et de corruption et tient dûment compte de la primauté du droit.

### ***Bref état des lieux :***

Selon l'enquête sur le climat des affaires et des investissements, plus de 80% d'entrepreneurs pensent que l'impôt et d'autres charges fiscales (IS, TVA, Droit de douane, etc.) ont un impact négatif sur leurs activités. L'encadrement des grandes entreprises passe en effet 2 à 3 mois avec les fonctionnaires des impôts.

Dans la région du Littoral, 95% d'entrepreneurs estiment que les paiements officieux aux fonctionnaires pour obtenir des services varient entre 0 et 5% de leur chiffre d'affaire. A cela il faut ajouter le harcèlement fiscal, la multitude de contrôles fiscaux au cours desquels surviennent des comportements de corruption.

Le Doing Business 2009 réalisé par le Groupe de la Banque Mondiale estime que les impôts et taxes absorbent 51,4% des bénéfices bruts de l'entreprise et que le chef d'entrepreneur et son staff effectuent 41 paiements par an, y consacrant 1 400 heures de travail. **Pour le paiement des impôts, le Cameroun est ainsi classé 171ème sur 181 pays concernés.**

La politique fiscale se révèle donc être un facteur contraignant et pénalisant pour les entreprises : les procédures administratives sont lourdes, tatillonnes et très souvent difficilement lisibles.

Près de 70% des chefs d'entreprises ne sont pas d'accord avec l'interprétation des lois et règlements par les fonctionnaires.

**L'amélioration de la gouvernance en matière douanière et fiscale implique :**

- La modernisation des administrations douanière et fiscale ;
- La simplification des procédures ;
- La rationalisation des contrôles ;
- La gestion responsable et équitable des contentieux ;
- L'instauration de règles équitables en matière de recouvrement.

## **Amélioration des ressources matérielles :**

- Informatiser les services en dotant chaque maillon de la chaîne de gestion de matériel informatique nécessaire ;
- Mettre en place les systèmes de télé-déclaration et de télé-paiement pour faciliter la procédure de paiement.

## **Renforcement des ressources humaines :**

- Renforcer la formation initiale et assurer le recyclage permanent du personnel compte tenu des évolutions diverses ;
- Mettre l'analyse-risque au cœur des métiers de ces administrations, l'agent des impôts étant appelé à devenir un risk-manager et non plus un simple collecteur de taxes.

## **Rationalisation des contrôles :**

- Réduire le nombre de contrôles en faisant du contrôle sur pièces une simple procédure préparant les contrôles sur place et enlever aux demandes d'éclaircissements et de justifications les possibilités d'aboutir à des redressements ;

## **Rationalisation des contrôles :**

- Respecter la programmation des contrôles ;
- Permettre au contribuable de saisir la hiérarchie du vérificateur en lui ouvrant un délai entre l'émission de l'avis de mise en recouvrement et la réponse à ses observations ;
- Supprimer les pénalités de bonne foi ;
- Réduire au maximum les contacts entre les agents de l'administration et les contribuables ;
- Instaurer la procédure de dégrèvement d'office au bénéfice du contribuable ;
- Rendre effective et obligatoire la saisine des commissions des impôts et permettre leur saisine directe par les contribuables ;

## **Rationalisation des contrôles (suite) :**

- Instaurer la procédure du référé fiscal dans la législation camerounaise ;
- Instituer formellement la possibilité pour le contribuable de compléter sa réclamation contentieuse après le dépôt de la réclamation initiale ;

## **Instauration des règles équitables en matière de recouvrement :**

- Généraliser la compensation comme mode de paiement des impôts et encadrer les conventions y relatives ;
- Harmoniser à 4 ans le délai de réclamation de la restitution des trop perçus au bénéfice du contribuable ;
- Suspendre la mise en œuvre des mesures de poursuites particulières (avis à tiers détenteur, fermeture d'établissement, blocage des comptes) à l'encontre des contribuables créanciers de l'Etat ;

- Instituer une graduation dans la mise en œuvre des mesures de poursuites particulières pour éviter le paralysie de l'outil de production : la mesure de fermeture d'établissement ne devrait intervenir qu'en dernier ressort ;
- Remplacer le blocage des comptes par la saisie attribution à due concurrence de la créance fiscale ; une mainlevée automatique devant être donnée si le contribuable apporte la preuve de sa solvabilité.



**MERCI POUR  
VOTRE  
ATTENTION**

*Douala: Rue des Ministres, Bonanjo - BP 829 Douala - Tel.: + 237 33 42 31 41/ 33 42 64 99 Fax: + 237 33 43 38 80*

*Yaoundé: Nlongkak - BP 1134 Yaoundé – Tel.: + 237 22 20 07 50 / 22 20 07 51 Fax: + 237 22 20 07 52*

*[www.legicam.org](http://www.legicam.org)*